

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 08 novembre 2023 publié le 15/11/2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le huit novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

02/11/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE - S. REBUFFAT – B. BERTRAND - R. BENEJEAN
J. DELCOURT – F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS
J.L. CLOEZ - A. JOUBERT- N. LIGNY – C. UHL

Date d'affichage :

02/11/2023

Objet de la délibération 56-2023

Révision de l'AP/CP pour la
construction de l'ALSH

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à H. JAUBERT
S. AELVOET à G. MOURGUES
M. DUMAS à S. LUCZAK
S. LEBELLE à B. BERTRAND
M. SOLER à F. BLARQUEZ
A. VASAÏ à M. AUGIER

Absent(s) excusé(s)

Guillaume BARRIOL a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°4-2023 en date du 25 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté la révision de l'AP/CP et la répartition pluriannuelle comme suit :

Autorisation de Programme Construction de l'ALSH (hors études)	Crédits de paiement	
	2023	2024
Dépenses : I 362 887.39 € HT I 635 464.87 € TTC	900 000 € TTC	735 464.87 € TTC
Recettes :	435 000 €	355 474.68 €

En raison de l'avancée des travaux, il convient de procéder à la révision de celle-ci comme suit :

Autorisation de Programme Construction de l'ALSH (hors études)	Crédits de paiement	
	2023	2024
Dépenses : I 362 887.39 € HT I 635 464.87 € TTC	I 237 500 € TTC	397 964.87 € TTC
Recettes :	598 125 €	192 349.68 €

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 013-211300181-20231108-D562023-DE

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER les montants révisés de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements associés tels que définis ci-dessus.

Article II : DE PRECISER que les crédits seront inscrits respectivement au chapitre 23 en dépenses et au chapitre 13 en recettes, de la section d'investissement du budget primitif 2023.

Article III : DE PRECISER que les éventuels ajustements qui s'avèreraient nécessaires sur le montant de l'Autorisation de Programme ainsi que sur les Crédits de Paiements seraient soumis à l'approbation du Conseil municipal.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

